

Le petit journal de Saint-Thibéry

N°12 Oct > Déc 2016

p. 8-9

Dossier spécial : les pompiers de Saint-Thibéry

p. 11

Les 15 ans du festival de Jazz

p. 16

Agenda de l'été





L'édito du maire



«Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée»

Un été chaud et sec qui a pour conséquence une petite récolte mais certainement un bon millésime.

Un été durant lequel nos festivités ont connu, une fois de plus, un grand succès et ce malgré un climat, sinon de peur, du moins d'appréhension.

Un été durant lequel a été réalisée, la première tranche des travaux prévus dans le groupe scolaire au titre du plan pluriannuel d'investissement 2016/2020. Le budget alloué sur la période est de 200.000€.

Un été qui s'est terminé avec l'inauguration de la place Francis Laurent et de la médiathèque George Brassens.

La place Francis Laurent

Saint-Thibéry comptera 3000 habitants à l'horizon 2020, soit une augmentation de population de 20% en 10 ans. En conséquence, il fallait réaliser des équipements et des aménagements qui accompagnent cette évolution démographique. Il

était important de permettre au commerce local et aux services de se développer. L'aménagement de la place Francis Laurent le permet, dans un cadre harmonieux et normé. Elle est de plus un espace de vie et de rencontre que les Saint-Thibériens se sont déjà approprié.

La médiathèque Georges Brassens

La médiathèque offre un espace fonctionnel, confortable et connecté. Elle dispose, de par son appartenance au réseau intercommunal des médiathèques, d'un fonds multimédia remarquable et accessible à un prix très modeste. A partir du 1^{er} janvier 2017 l'abonnement pour les moins de 18 ans sera gratuit. Nous avons besoin d'un espace culturel de ce niveau, c'est par la culture que les individus s'ouvrent au monde et aux autres.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée.

Guy AMIEL

Maire de Saint-Thibéry

Le sommaire

P 3-7 MUNICIPALITÉ

Nouveau directeur des services
Travaux
Inauguration club-house de tennis
Place F. Laurent et médiathèque
Urbanisme
Élections

P 8-9 DOSSIER SPECIAL

Les sapeurs-pompiers

P 10-11 FESTIVITÉS EN IMAGES

Marchés nocturnes
Retraite aux flambeaux
Saint-Thibériades
Les 15 ans du festival de jazz

P 12-13 L'ACTU DES ASSOS

L'actualité des associations

P 14 C'EST LA RENTRÉE

Les lignes «Carapattes»
Le service de portage des repas

P 15 INFOS PRATIQUES

État-civil
Infos pratiques
Numéros utiles

P 16 L'AGENDA

Octobre à décembre

Directeur de publication : Guy Amiel
Rédaction, mise en page : D.Guilbert
Crédit photos : associations, mairie,
Florestan Ginestou (festival de jazz)
Impression : Iforma
Siret 444 526 842 00018

Une rentrée dynamique !

Changement de directeur général des services à la mairie

La mairie de Saint-Thibéry a récemment accueilli son nouveau directeur des services. Pierre BEYRIÉ a pris ses fonctions le 1^{er} septembre dernier. Il remplace Fabrice SUIVENG qui, après avoir passé près de 6 ans à Saint-Thibéry, a rejoint la mairie de Chartrettes en Seine-et-Marne.



Pot de départ de F. Suiheng

Dimanche 11 septembre

INAUGURATION DU CLUB-HOUSE DU TENNIS CLUB



L'inauguration du nouveau club-house du tennis s'est déroulée dans une belle ambiance sous un soleil éclatant. Guy Amiel maire de Saint-Thibéry, Jean Augé premier adjoint au maire, Vincent Gaudy conseiller départemental, Jean-Louis REY président du comité de tennis Hérault et Gérard Sposito président du club étaient réunis pour l'occasion. Roderick Maclaren, moniteur du club était également présent. Après les prises de paroles et le

traditionnel «coup de ruban», tous les invités se sont retrouvés pour un apéritif convivial à l'image du club. La municipalité a investi 5000€ pour les fournitures et les travaux réalisés en régie. Ce nouveau lieu de vie va permettre au tennis club de Saint-Thibéry de développer ses activités dans de bonnes conditions et d'accueillir de nouveaux adhérents. Pour cette nouvelle saison le club compte déjà une soixantaine d'inscrits.

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ ET DE RENTRÉE

DEUX CLASSES RÉNOVÉES

Une classe de l'école maternelle et une classe de l'école élémentaire ont été rénovées pendant l'été. Les murs ont été enduits, recouverts d'une toile de verre et peints. Les plafonds ont été abaissés et l'électricité mise en conformité.



EXTENSION DES SANITAIRES

Les sanitaires de l'école maternelle ont été refaits et étendus. Les élèves disposent désormais de 10 WC et 9 urinoirs. Cette extension s'est avérée indispensable en raison de l'accroissement des effectifs de l'école qui s'est traduit par l'ouverture d'une classe supplémentaire cette année.



PROGRAMME PLURIANNUEL

Ces travaux sont le résultats du programme pluriannuel voté par le conseil municipal qui prévoit un investissement de 200 000€ sur quatre ans pour l'aménagement des classes du groupe scolaire Léonce Ruffié. Ils ont été réalisés par des entreprises locales. La salle des professeurs a également été refaite par les services techniques de la mairie.

BORNES RETRACTABLES PL DU MARCHÉ

Deux bornes rétractables à télécommande ont été installées place du marché. Cet investissement de 20 000€ a pour objectif de limiter l'accès et le stationnement des véhicules pour garantir le caractère piétonnier de la place. Seuls les riverains pourront accéder ponctuellement pour décharger leur véhicule. Si vous résidez sur la place, une carte d'accès peut vous être délivrée par la police municipale. Renseignements à la mairie.



INAUGURATION de la PLACE et de la MÉDIATHÈQUE

La place Francis Laurent et la médiathèque Georges Brassens ont été inaugurées vendredi 16 septembre en présence de Guy AMIEL, maire de Saint-Thibéry et 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Gilles D'ETTORE maire d'Agde et président de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée et Yann LLOPIS maire de Montagnac et 13^{ème} vice-président de la communauté d'agglomération.



Jordan Dartier, François Commeinhes, Guy Amiel, Gilles D'Ettoire, Yann Llopis, Stéphane Pépin-Bonet

La place Francis Laurent

La nouvelle place Francis Laurent porte le nom d'un ancien maire de Saint-Thibéry (de 1965 à 1983) dont la famille était présente lors de l'inauguration.

Le cabinet Angelotti a pris en charge les travaux puis a revendu les cellules à un tarif négocié avec la municipalité pour garantir un prix attractif aux commerçants. L'architecture et les matériaux utilisés permettent une intégration visuelle harmonieuse de l'ensemble de la place. La place offre également 65 places de parking en périphérie pour permettre aux usagers de garer facilement leur véhicule et de profiter pleinement de l'espace piétonnier.

Les travaux ont commencé début 2013 et se sont déroulés en deux phases. Les deux premiers bâtiments ont été livrés dès le mois d'octobre de la même année. La fleuriste, la pharmacie, la brasserie, les kinés, le cabinet des infirmières et le cabinet médical ont pu aménager leurs locaux neufs.

La seconde phase des travaux a été enclenchée en novembre 2015 pour livrer les derniers bâtiments en juin dernier. Les nouveaux propriétaires aménagent leurs locaux : la jardinière, le notaire, les pompes funèbres, l'épicerie fine ouvriront leurs portes d'ici la fin de l'année.



Après les discours qui se sont tenus sur la place, les personnalités et le public se sont approchés de la médiathèque pour couper officiellement le ruban. Chacun a pu apprécier l'aménagement à la fois fonctionnel et moderne de la médiathèque.

La médiathèque a représenté pour la commune un investissement de 295 000€ (achat du local : 150 000€, aménagement intérieur 120 000€, achat du mobilier 25 000€ dont 10 000€ de subventions octroyées par le sénateur-maire de Sète François Commeinhes).

Stéphane Pépin-Bonet, Yann Llopis, François Commeinhes, Guy Amiel, Gilles D'Ettoire, Jordan Dartier



La médiathèque Georges Brassens

La médiathèque Georges Brassens a ouvert ses portes en janvier 2016. Elle fait partie du réseau des onze médiathèques de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée qui permet un accès aux fonds documentaires de toutes les autres. Le réseau dispose à ce jour de près de 72000 livres, 115 abonnements (journaux et magazines), et plus de 17000 supports numériques (CD/DVD/Cédéroms).

Depuis l'ouverture, le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter. La médiathèque offre un espace lumineux et convivial de 120 m² pour accueillir le public, avec un mobilier modulable qui s'adapte aux animations (conférences, projections, ateliers contes, expositions). En effet, si la médiathèque est fermée au public certains jours, c'est pour recevoir des activités de groupes.

Cet espace chaleureux comprend :

- Un espace dédié à la jeunesse. Des groupes d'enfants (écoles et assistantes maternelles) viennent y découvrir le plaisir de lire et d'écouter des histoires.
- Un espace dédié aux adultes avec un large choix d'ouvrages.
- Une zone wi-fi gratuite.
- Deux ordinateurs en libre-service.

À partir du 1/1/2017 l'abonnement sera gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire de l'agglomération Hérault Méditerranée.

Ouvert le mardi : 10h-12h et 17h-19h, mercredi : 14h-19h, vendredi : 14h-17h et samedi : 9h-12h - Téléphone : 04 67 09 98 41.



Les sections cadastrales AC450 et C198

font l'objet d'un arrêté préfectoral «biens vacants»

Lorsqu'un bien ou terrain est considéré comme vacant, il peut être transféré du domaine privé vers le domaine public.

Les parcelles AC450 et C198 présumées vacantes et sans maître sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine de la commune de Saint Thibéry. Ce transfert n'est possible qu'après avoir envoyé une notification aux derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu.

Si le propriétaire ne se pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de cette notification, le bien est présumé sans maître. A l'issue de

ce délai, la commune pourra, après notification par le préfet de cette présomption, incorporer le bien dans le domaine communal par délibération du conseil municipal. Cette incorporation sera constatée par arrêté du maire. A défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée du bien, la propriété de celui-ci est attribuée à l'État. Le transfert du bien dans le domaine de l'État sera constaté par arrêté préfectoral.

La totalité de l'arrêté préfectoral relatif à la vacance de ces sections cadastrales est consultable en mairie.

MENUISERIES EN PVC : POURQUOI LES EVITER DANS LE BATI EN GÉNÉRAL ET DANS LE BATI ANCIEN EN PARTICULIER ?



Si dans l'esprit du grand public les menuiseries en PVC ont le double avantage d'être économiques et faciles à entretenir, elles présentent néanmoins de nombreux inconvénients. Diminution de la luminosité, altération esthétique du bâtiment, perte de la cohérence architecturale d'un ensemble, durée de vie limitée,

effets nocifs sur la santé et l'environnement, pour toutes ces raisons le PVC n'est pas autorisé dans le centre historique de Saint-Thibéry.

LUMINOSITÉ RÉDUITE : la pose des menuiseries en PVC sur le dormant existant élargissent les profilés. Le PVC étant moins rigides que le bois, les montants sont généralement plus épais ce qui réduit la surface vitrée, donc la luminosité.

ESTHÉTIQUE ALTERÉE : les menuiseries standardisées non adaptées aux dimensions des baies anciennes laissent apparaître des jours comblés de façon plus ou moins heureuse.

DURÉE DE VIE LIMITÉE : sensible aux UV le PVC se ternit avec le temps, sa durée de vie moyenne est de 30 ans. Le bois, bien entretenu, peut se conserver plusieurs siècles.

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : la fabrication du PVC, même si elle est soumise à des mesures de protections strictes et des normes, reste polluante pour l'environnement et la santé. En cas d'incendie domestique ou accidentel, le PVC dégage des gaz toxiques.

RECYCLAGE : le PVC n'est pas recyclable, sa combustion est très polluante. Certains pays européens ont choisi d'interdire son utilisation ou de la limiter. Ainsi, la Suède a proscrit son utilisation depuis 1995, et le PVC est fortement réglementé en Autriche, au Danemark et en Allemagne (voire interdit dans certaines villes, comme Berlin, Munich et Bonn).

Aurélié Rouquette - Architecte conseil de la ville



Déduction fiscale sur vos revenus locatifs

Déduction fiscale sans travaux

Vous avez la possibilité de conventionner votre logement avec l'Anah, c'est à dire de louer votre logement à un loyer maîtrisé pendant 6 ans, sans faire de travaux. En contrepartie vous pouvez défiscaliser jusqu'à 60% de vos revenus locatifs!

Votre logement doit être aux normes d'habitabilité, loué à titre de résidence principale, non meublé, et votre locataire doit justifier de ressources inférieures à certains plafonds.

Les formalités sont simples : deux formulaires à remplir, le bail et le justificatif de revenus des locataires à fournir. Pour vous renseigner et vous accompagner dans cette démarche, le service habitat de l'agglo Hérault Méditerranée se tient à votre disposition au 04 99 47 48 66.

Prolongation des aides à la rénovation jusqu'au 31/12/2017

Vous avez prévu de faire des travaux d'économie d'énergie dans votre logement (isolation, chauffage, fenêtres...) ? Vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et de l'Agglo, selon vos ressources jusqu'au 31/12/2017.

Aides de l'agglo

Cette subvention se situe entre 45% à 65 % du montant de vos travaux (plafonné à 20 000 € de travaux HT) en fonction de votre situation. D'autres travaux peuvent également être subventionnés (adaptation du logement à une personne âgée ou handicapée, travaux de rénovation complète sur un logement très dégradé, façade...) que vous soyez propriétaire occupant de votre logement ou que vous le louiez à un locataire.

Contact : Maison de l'Habitat de l'Agglo au 04 67 21 31 30 ou par mail : maisonhabitat@agglohm.org

Les aides de la mairie

Pour la rénovation de la façade de votre logement vous pouvez bénéficier d'une aide complémentaire de la mairie de Saint-Thibéry selon le périmètre sur lequel votre habitation se situe. Renseignement en mairie.



Elections présidentielles du printemps 2017

Pour voter vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

QUI DOIT S'INSCRIRE ?

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2016.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Les inscriptions déposées en 2016 permettront de voter à compter du 1er mars 2017.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

INFRACTIONS SUR LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

Publication des listes électorales

Les tableaux des rectifications de la liste électorale seront déposés le 10 janvier 2017 au secrétariat de chaque mairie et affichés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2017 inclus. A partir du 21 janvier 2017, aucune réclamation ne sera admise.



QUELLES PIÈCES PRODUIRE ?

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation :

- d'une carte nationale d'identité
- ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;

L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi :

- avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.).

Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.





On les imagine luttant contre les incendies, pourtant les «soldats du feu» interviennent davantage pour secourir les personnes. Leurs missions ont évolué. Comment sont organisés les sapeurs-pompiers ?

Quarante sapeurs-pompiers volontaires à Saint-Thibéry



Adjutant-chef O. Laurent

La caserne de Saint-Thibéry regroupe 40 sapeurs-pompiers volontaires dont deux femmes. Elle est dirigée par l'adjutant-chef Olivier Laurent qui, parallèlement, travaille au centre de coordination des secours de Montpellier (le CODIS34). Olivier Laurent est secondé par Eric Campanella, adjoint au chef de centre. Leur rôle est de faire le lien entre le CODIS34 qui

centralise les demandes d'intervention et les équipes opérationnelles de la caserne. Pour les aider trois chefs de garde (Sébastien Viala, Jean-François Gras et J. Lopez) coordonnent les équipes de garde. En plus des interventions terrain, le chef de centre et son adjoint ont une charge importante de travail administratif (rapports d'interventions, demandes de travaux, suivi opérationnel, gestion de stocks de matériel). Le nombre de sapeurs-pompiers varie en fonction du nombre d'habitants de la commune et des équipements disponibles. Ils interviennent dans plusieurs communes sur un secteur qui s'étend d'Agde à Pézenas.

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

- 1 véhicule de secours (ambulance).
- 1 fourgon léger (feux domestiques).
- 2 camions citerne (feux de forêts et de garrigues, feux périurbains, inondations).
- 1 véhicule tous usages (accidents, balisages, victimes de la route).
- 1 véhicule de liaison tous terrains (véhicule de commandement).
- 2 embarcations.
- Petit matériel d'épuisement pour les inondations.

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'association, présidée par Jean-François Gras, récolte des fonds (vente de calendriers, lotos) pour aider les pompiers en difficulté (incapacité de travail, soutien aux familles, pupilles) et créer du lien et de la convivialité au sein de la caserne (repas, Noël des enfants).

L'association perçoit aussi une subvention de la mairie qui lui permet de régler les assurances.

Organisation interne de la caserne : les gardes et les astreintes

Tous volontaires, les sapeurs-pompiers interviennent à toute heure du jour ou de la nuit d'Agde à Pézenas. Pour y parvenir dans les meilleurs délais, ils sont soumis à un système d'astreintes qui les contraint à être joignables à tout moment. Un planning de « POJ » (Potentiel Opérationnel Journalier) est établi : sept pompiers d'astreinte le jour et neuf chaque nuit. Les départs étant plus nombreux l'été (en moyenne 2 sorties par jour), sur les sept pompiers d'astreinte quatre sont obligatoirement de garde (avec un commandement), c'est-à-dire qu'en plus d'être joignables, ils doivent être présents à la caserne. Une indemnité

forfaitaire leur est versée selon que les sapeurs-pompiers sont d'astreinte ou de garde.

Plus de sirène mais un système de communication performant

Les pompiers présents à la caserne reçoivent les alertes du CODIS34 via un logiciel dédié. La demande précise le type d'intervention, le lieu et le matériel à prévoir. Les pompiers d'astreinte sont prévenus par un bip. La sirène ne retentit plus pour alerter les pompiers mais uniquement pour les alertes à la population. Les tests de fonctionnement restent opérationnels chaque premier mercredi du mois.

UN RÔLE ESSENTIEL DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DE SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

Les sapeurs-pompiers ont un rôle essentiel dans la prévention des risques, que ce soit pour prévenir les risques naturels ou accidentels. Par exemple, les risques de rupture des digues sont évalués pour prévoir des mesures d'évacuation de la population, d'écoulement des eaux. Les équipes savent ainsi comment réagir si la situation se présente. Pour prévenir les risques d'incendie une commission inspecte chaque année l'Ehpad, les écoles, la salle des fêtes. Les systèmes de rallen-

tissement du feu les plus adaptés (portes coupe-feu), les moyens échappatoires et les points de rassemblement sont déterminés en concertation avec la mairie, les directeurs d'établissements (ehpad, écoles) et la police municipale.

Toutes ces mesures sont inscrites dans le PPM (Plan Prévisionnel des Moyens et des Secours) qui décrit les procédures à suivre en cas d'attentats, d'inondations, d'incendies ou de risques chimiques.



La sensibilisation du jeune public

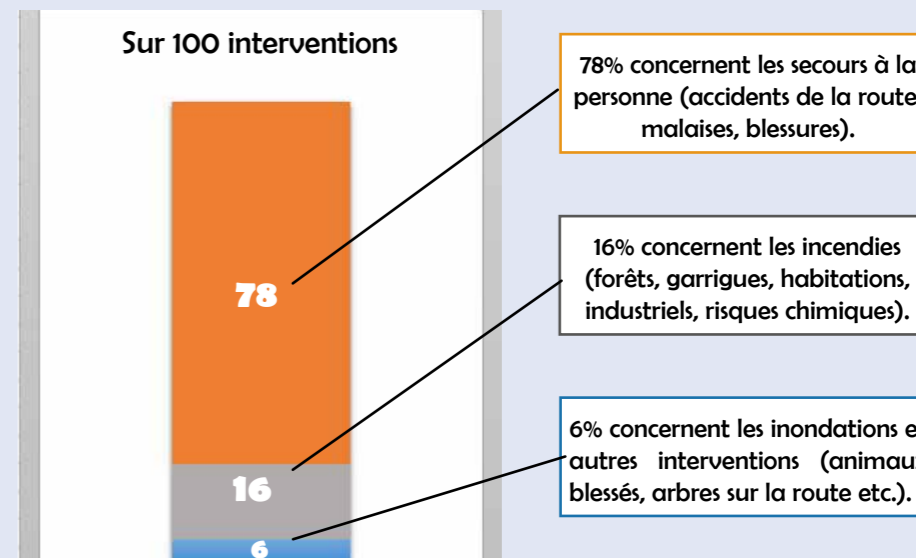
Des actions de sensibilisation sont également menées avec les centres aérés, les écoles et le relais des assistantes maternelles pour faire découvrir aux enfants les actions des sapeurs-pompiers et qui sait, susciter des vocations ?



DEPUIS 15 ANS LE NOMBRE D'INTERVENTIONS A EXPLOSÉ

Le nombre d'interventions des Sapeurs-pompiers de Saint-Thibéry a considérablement augmenté entre 1999 et 2015 puisqu'il est passé en moyenne de 85 à 550 interventions par an. Cet accroissement s'explique par une population plus nombreuse, une espérance de vie plus longue, des carences d'autres casernes ou de services médicaux etc.

Le CODIS 34 situé à Montpellier coordonne l'ensemble des moyens disponibles sur le département. Le centre reçoit et centralise tous les appels du 18, coordonne les moyens de secours et transmet les demandes d'interventions aux casernes en fonction de leur localisation et des besoins.



Fin septembre, les pompiers de Saint-Thibéry ont réalisé près de 400 interventions depuis le 1/1/2016.

Devenir sapeur-pompier : une démarche volontaire et solidaire

Devenir sapeur-pompier est une démarche qui repose sur deux motivations majeures : être au service des autres et préserver l'environnement. Pour postuler il faut réunir quatre conditions :

- Être âgé de 18 ans.
- Jouir de ses droits civiques.
- Être en bonne condition physique.
- Être disponible.

Une visite médicale et des tests sportifs sont obligatoires chaque année. En cas d'inaptitude, le pompier dispose d'un délai de 2 ans pour se remettre en condition. Le comité de centre de la caserne étudie les candidatures et reçoit en entretien pour faire le point sur les motivations et disponibilités du candidat.

Être recruté dès 12 ans c'est possible. Les jeunes de 12 à 16 ans peuvent intégrer

une école des jeunes sapeurs-pompiers. L'apprentissage se fait le samedi (renseignements auprès de l'école de Florensac).

La formation des sapeurs-pompiers

Le pompier recruté entre dans un processus de formation de 18 mois qui porte sur :

- Les secours à la personne.
- Les engins et le matériel.
- Les feux de forêts.
- Les interventions diverses.
- Les feux péri-urbains.
- Le logiciel relié au CODIS

Les pompiers confirmés bénéficient d'une quarantaine d'heures de formation pour le maintien des acquis et le perfectionnement (gestes de secours, techniques de sauvetage, de lutte contre les incendies...). Ces heures sont dispensées par des formateurs spécialisés quatre heures par mois.

Quelle évolution de carrière possible ?

- SPV 2^{ème} classe : en cours de formation.
- SPV 1^{ère} classe : a validé tous ses modules de formation
- Caporal : après 3 ans d'ancienneté et pour une durée de 5 ans.
- Sergent : après 8 ans d'ancienneté dont 5 au grade de caporal, le sapeur-pompier peut valider la formation de sergent et accéder à un poste de commandement d'un camion.
- Adjudant : après 3 ans au grade de sergent, le sapeur-pompier peut valider une nouvelle formation pour atteindre le grade d'adjudant et diriger un véhicule urbain.

Cette progression peut se poursuivre jusqu'au grade de colonel.

Retraite aux flambeaux du 13 juillet



LES FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ



Marchés nocturnes de producteurs



Les Saint-Thibériades



15 ANS DE JAZZ À ST-THIBERY



Le festival de Jazz a fêté ses 15 ans cet été. Créé sous l'impulsion de Guy Amiel, fondé par Patrick Blandinières il est organisé par l'association Agir sous la responsabilité de Xavier Pérez en 2001 puis de Michel Jarque en 2002. Laurent Fetter a repris le flambeau en 2013. Interview.

Vous avez repris l'organisation du festival de Jazz il y a 4 ans, avec quels objectifs ?
L.F. : L'organisation du festival était déjà bien rodée grâce à Michel Jarque, organisateur de 2002 à 2012 qui en a fait ce qu'il est aujourd'hui. Notre objectif était de poursuivre dans le même esprit de convivialité, c'est chose faite.

Quelles améliorations avez-vous apportées ?
L.F. : Nous avons apporté quelques améliorations comme de nouveaux plats en cuisine : légumes du soleil, salades de fruits frais, huîtres... Nous avons rendu plus «cosy» la cave à jazz avec des canapés, des petites tables, des murs drapés de noir...

Comment faites-vous la programmation musicale ?
L.F. : La programmation musicale se fait au feeling. Nous choisissons les groupes en fonction de ce que les gens attendent de notre festival et selon l'émotion que leur musique nous procure.

Parlez-nous un peu des bénévoles qui travaillent avec vous...
L.F. : Une soixantaine de bénévoles travaillent en famille, ils sont là depuis longtemps et connaissent leur poste. Cette année une dizaine de nouveaux bénévoles nous ont rejoints grâce au bouche à oreille. L'esprit d'équipe leur permet de trouver vite leur place. Le bureau veille à ce que tous les postes soient pourvus selon les disponibilités de chacun pour que la soirée se passe dans la meilleure ambiance possible.

Combien de visiteurs viennent chaque soir au festival de jazz ?
L.F. : Chaque soir nous accueillons environ 1000 personnes. Nous pourrions en accueillir davantage en changeant d'emplacement, mais le coeur du village reste le lieu incontournable qui fait tout le charme du festival. Nous ne sommes pas prêts d'en changer.

Quels sont vos projets à venir ?
L.F. : Etendre le festival à d'autres lieux, d'autres places du village la journée ? Faire participer d'autres associations ou des commerçants à l'organisation du festival ? Ce qui nous importe c'est que d'autres personnes puissent s'impliquer dans l'organisation de ce festival afin qu'il perdure.



Les membres d'Agir : V. Papin, L. Fetter, S. Fetter



Michel Jarque, organisateur du festival de 2002 à 2013



L'ACTU DES ASSOS

KARATÉ TAI-CHI SAINT THIBÉRY

Après avoir transpiré toute l'année le karaté Pézenas-St-Thibéry a conclu sa saison par 3 passages de ceintures tra-



ditionnelles. Les jeunes sont fiers de leur nouvelle ceinture et sont prêts à relever les défis de la prochaine saison 2017. Les diplômés ont été remis et chaque licencié a reçu la casquette du club. Le rassemblement au pré de l'île a été très apprécié et les grillades de l'ami Réda ont été savourées avec grand plaisir. Le club remercie les services techniques de la commune pour l'aide matérielle annuelle et ponctuelle. Si vous souhaitez vous inscrire : inscriptions et renseignements au 06 82 86 02 52.



LES DATES DES PROCHAINS CONCOURS DE L' ENTENTE BOULISTE



Judi 20 octobre à 14h30
=> Départementale tripléte vétérans
Vendredi 11 novembre à 14h30
=> Départementale tripléte challenge de la ville
Dimanche 18 décembre à 14h30
=> Départementale tripléte mixte
Plus d'infos ?
Contactez le président du club :
Didier LEFEVRE Tél. : 06 48 97 57 63

ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE



L'heure de la rentrée a sonné pour l'association. Ses membres ont repris le chemin de l'espace Cessero le jeudi 25 août et ont eu la désagréable surprise de trouver pour la huitième fois, la porte de l'armoire ouverte. Cette fois, ce sont les crayons, agrafeuses, scotch et papier qui ont disparu, la rentrée scolaire est là aussi... La porte de la salle n'est toujours pas fracturée... Ces

cambrillages à répétition exaspèrent tout le monde. Toutefois, les séances de travail ont repris. «L'Écho du Barroul» n° 10 est bien avancé et sa parution est prévue dans le courant du dernier trimestre. Les causeries occitanes ayant connu un franc succès, reprendront dès le mois d'octobre. Dès que la date en sera fixée, les personnes concernées seront prévenues et une affiche sera apposée sur la porte du local. Les personnes intéressées par l'histoire de notre village seront les bienvenues à nos réunions hebdomadaires. L'association est à la recherche de tout document susceptible d'enrichir ses archives. Il sera scanné et aussitôt rendu à son propriétaire. Merci d'avance.



LE TENNIS CLUB

Le tournoi interne du Tennis club s'est déroulé au mois de juin dans un bon esprit sportif et surtout très convivial. Il s'est d'ailleurs terminé le 2 juillet par un repas aussi délicieux qu'agréable. De très beaux matches, en particulier chez les jeunes, ont ravi les spectateurs ! Le club profite désormais d'un nouveau club-house. Celui-ci à été inauguré officiellement le 11 septembre dernier (voir article p. 3).

VICTORIA DANSE ORIENTALE



Victoria danse orientale propose des cours pour adultes (mardi 18h30/19h30 et jeudi 19h30/20h30), ou pour les jeunes de 11 à 16ans 5le vendredi 18h/19h30. Les accessoires sont pour la plupart en soie comme le voile, ailes d'Isis etc. Cotisation à l'année 170€ (assurance comprise). Contact : 07 82 21 86 90 ou sur place aux heures de cours (espace Cessero, grand rue derrière la mairie). Mail : victoria.danse@outlook.fr. Web : victoria-danse.e-monicite.com. FB : victoria danse.

LE SPORTING CLUB



Le club de football de Saint-Thibéry a un nouveau bureau :
Président : Stéphane CERUTTI (06 63 92 60 62)
Secrétaire : Bruno COMA
Trésorier : Jean-Yves HOULES

LE CLUB DE L'AMITIÉ



Le dynamisme du club ne se dément pas. Le club de l'amitié a enregistré 12 nouvelles adhésions depuis le 1 Août ce qui porte à 124 de nombre d'adhérents. Le dernier trimestre des activités a commencé par une paëlla où 74 personnes étaient présentes. Le 8 septembre 47 personnes se sont inscrites à la journée « La croisière Volcanique ». Du 16 au



19 septembre un voyage à Peniscola en Espagne était organisé pour la fête des Maures et des Chrétiens.

Les autres dates à retenir :

- Le 13 octobre : loto de l'Amicale
- Le 27 octobre : journée cabaret à Sète ouverte à tous (adhérent ou non). Prix : 63€ tout compris.
- Le 29 octobre : repas avec traiteur et animation Halloween.
- Le 3 novembre : loto.
- Le 17 Novembre : goûter avec rétrospective des activités de l'année.
- Le 21 décembre : le repas de Noël
- Le 6 janvier : assemblée générale 2017 et tirage du Royaume.

Contact : 06.25.70.87.72 ou 09.52.81.29.63. Le club de l'amitié réitère ses remerciements au personnel de la mairie et des services techniques pour leur disponibilité.

LES ARTISTES CONTEMPORAINS D'OCCITANIE



Les artistes contemporains d'occitanie organisent des expositions à l'espace Emile Massal (salle du musée près de l'abbatiale). La dernière exposition qui s'est

terminée le 9 octobre et a rassemblé une quinzaine d'artistes.
Contact : Gérard Boniface 06 27 29 46 07.

ABASLESMASQUES



Les arts marionnetiques vous intéressent ? Contactez l'association Abaslesmasques !
Contact : Olivier Albo 04 67 93 74 77.

LA MAISON DES JEUNES



La Maison des Jeunes est située à l'emplacement de l'ancienne bibliothèque rue de l'Ancienne Mairie. Elle a fonctionné tout l'été grâce à des bénévoles encadrant des jeunes de 8 à 17 ans tous les après midis de 14 à 17h. Ceux-ci ont fabriqué et créé des objets en matières recyclées (canettes, tissus etc) afin de financer des activités sportives lors d'un séjour les 17 et 18 septembre à Vias.

C'est avec une certaine fierté qu'ils ont vendu eux-mêmes ces créations lors du marché nocturne du 24 août et de la journée des associations du 10 septembre. Les adolescents, conscients de la dégradation dramatique de certains monuments, ont également participé à des projets de restauration du patrimoine en accord avec l'association éponyme.



La Maison des Jeunes accueille tous les ateliers du Foyer rural du 12 septembre au 30 juin, mais restera pour eux un endroit de rencontres, jeux de sociétés, et activités en tous genres. Renseignements sur le site du Foyer rural : <https://sites.google.com/site/foyruralsaintthibery/>

LA DGST



La DGST a repris les cours de danse, zumba, hip-hop, gym à l'espace Cessero. Retrouvez le planning sur le site internet de la commune.

Contact : Kathyne Adam 07 83 89 46 86.

SALSA CUBANA



Envie d'apprendre la salsa cubaine ou la bachata ? Rejoignez l'association salsa Cubana. Les cours ont repris espace Cessero. Contact Mme Kleinman. Tél. : 06 52 25 04 36

C'EST LA RENTRÉE

Vous les avez remarqués ?

Ces enfants se rendant à l'école avec un gilet fluo, accompagnés d'un adulte? C'est le Carapatte !

Qu'est-ce qu'un carapatte?

C'est un groupe d'écoliers conduit à pied par des adultes (souvent des parents) bénévoles, qui suit un itinéraire précis pour accompagner les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile. A pied, la ligne ne doit pas dépasser un temps de parcours de 15 à 20 minutes (y compris les temps d'arrêt) ; soit environ 1 kilomètre mais certains écoliers vont au delà de cette distance.

Il existe déjà 5 lignes à Saint-Thibéry !

Selon les besoins et en fonction du nombre d'accompagnants, d'autres lignes seront créées.

Objectifs de cette démarche :

Mettre en place un ramassage scolaire à pieds encadré par des parents volontaires à tour de rôle. Les enfants, de la maternelle aux CM2 se rendent à l'école sur un itinéraire balisé, à des horaires précis. Le carapatte, c'est :

- **Moins de voitures aux abords de l'école** : c'est plus facile de traverser, de circuler sur les trottoirs dégagés, l'air devient plus respirable c'est important pour tous,
- **Un peu d'exercice pour les enfants** : plus décontractés, ils sont plus attentifs en classe,
- **Une sensibilisation à la sécurité routière dès le jeune âge** : pour des enfants plus habitués à se déplacer, et plus autonomes quand viendra l'âge du collège,
- **Convivialité et bonne humeur** entre enfants et parents de classes différentes.

L'association "Le Carapatte de St Thibéry" est née cet été.

Présidente : Sophie GUYARD

Secrétaire : Valérie MELET

Trésorière : Nadège ROQUE

Contact : 06.03.26.00.10. ou carapatte.stthibery@free.fr

Nous avons clôturé l'année avec une trentaine de participants. Cette année nous avons besoin d'accompagnants. Si vous êtes intéressés pour accompagner les enfants, même si ce n'est qu'occasionnel, contactez nous !

En Languedoc-Roussillon, avec les carapattes retournons à l'école à pied ou à vélo

CAR A PATTES

Un carapatte c'est quoi ?

Un groupe d'écoliers conduit par des adultes bénévoles sur les chemins de l'école.

Le carapatte emprunte un itinéraire précis, conçu pour être rapide et direct tout en privilégiant la sécurité des enfants.

Comme le bus, les enfants rejoignent à heure fixe des points d'arrêt déterminés au plus près de leur domicile.

L'APIEU - Territoires de Montpellier coordonne le centre régional de ressources « Car à pattes » auquel participent des réseaux et des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable. Trouvez le relais « Car à pattes » le plus proche de chez vous en appelant l'APIEU au 04 67 13 83 15 ou en vous connectant sur le site www.carapattes.org



Un nouvel ouvrage sur le patrimoine architectural de Saint-Thibéry

A l'occasion des journées européennes du patrimoine, le nouveau livre consacré à Saint-Thibéry intitulé : «Saint-Thibéry Le village et l'abbaye» a été dévoilé.

Après une visite commentée du patrimoine architectural du village, l'ouvrage a été présenté samedi 17 septembre à 17h à la médiathèque de Saint-Thibéry en présence du maire, Guy Amiel, de Sylvette Romieu présidente de l'association pour la préservation du patrimoine et des auteurs du livre (Nejoud El hih, Laurent Félix, Thierry Lochard, Denis Nepipvoda). Le livre est disponible en consultation à la médiathèque et en vente dans les librairies. (éditions Connaissance et patrimoine, 15€).



État-civil de juin à septembre 2016

Ils sont arrivés

Romain ANDRÉ
Tylia BARBÉ
Shanna BOUHERET
Victor CAPDEVILA
Maël CARSALADE
Luciana CRESTANI
Klara GARCIA
Sacha GAYRAUD
Anna GUEDJ
Imran MOUJAHID
Maëlie RANC
Maëlyne SACHET
Noémie SAMITIER
Adriel VUACHET
Amir ZERIDI

Ils nous ont quittés

Claude BEGARIE
Marie DE LA ASUNCION
Francisco MARTINEZ FERNANDEZ
Jean-Paul MARTINEZ
Andréa MORILLO-CABRERA
Robert PLA
André ROQUE
Marcelino VALVERDE Y LOPEZ

Ils se sont mariés

Laure PINO & Thomas HOULES
Anne CAVAILLÉ & Marc BEZARD
Liliane RIBAS & Alain Charles BRUNEL
Marilyne JEGO & Patricia SCHÄFER
Julie GONZALEZ & Edouard SELVY
Julie AUDOUARD & Lionel ALAUZIN

EHPAD

Portage des repas à domicile : 95% des usagers sont satisfaits.

Ce service de portage de repas en liaison chaude est proposé par la commune à la population de Saint-Thibéry depuis 1988. 7300 repas sont servis par an. Devant le nombre de repas en constante augmentation, il est apparu nécessaire de faire une enquête auprès des usagers de ce service pour connaître leur niveau de satisfaction et recueillir leurs souhaits.

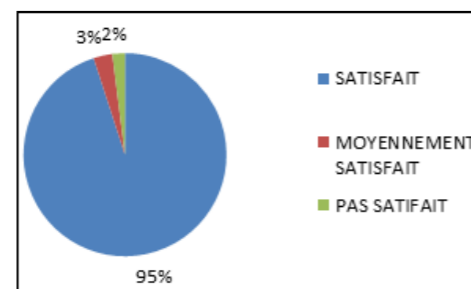
L'ENQUÊTE

Cette enquête a été menée par un agent de la commune du 8 au 12 juillet 2016. auprès des usagers.

6 critères ont été pris en compte :

- Les horaires de livraison
- Le conditionnement des repas
- La quantité servie
- La qualité des produits cuisinés
- La température des repas
- La variété et la composition

95% des usagers sont satisfaits du service de portage des repas à domicile. Malgré ce résultat très encourageant, quelques remarques ont été faites concernant la quantité, la température ou la variété des repas qui pourraient être améliorées. Le service prendra en compte ces remarques lors de la prochaine «commission menus» de la cuisine centrale pour le plaisir de nos usagers mais aussi pour encourager ceux qui ne le connaissent pas encore de venir s'y inscrire.



Le portage en pratique

Où s'adresser ?

À l'accueil de la mairie
(tél. : 04 67 77 80 57)

À l'ADMR

(tél. : 04 67 77 95 46)

Horaires et jours de livraison ?

Tous les midis de l'année.

Quel coût ?

Coût d'un repas : 7€

Quelles prises en charge ?

Une participation peut réduire le coût du repas au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie et selon les revenus.

INFOS PRATIQUES

PROCHAIN RECENSEMENT

Du 19 janvier au 18 février

Le prochain recensement de la population du village se déroulera du 19 janvier au 18 février.

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni d'une carte attestant sa démarche. Vous devrez répondre à un questionnaire en ligne (l'agent vous remet vos identifiants) qui sera ensuite recueilli par l'INSEE.

Pour tous renseignements complémentaires contactez la mairie.

LA GRANGE DES PAINS

Nouvelle boulangerie pâtisserie

Une nouvelle boulangerie pâtisserie a ouvert ses portes au 9, rue de la brèche (dans les locaux de l'ancienne pharmacie).

Ouverture : du mardi au samedi de 6h à 13h et de 16h30 à 20h.

Le dimanche matin de 6h à 13h.

Tél. : 04 67 94 43 51

ADMR

Appel à candidature



Venez partager votre temps et vos compétences. L'Association pour engagement le maintien à domicile des personnes âgées dans l'accomplissement des tâches ménagères, de soins et d'accompagnement personnalisé en mettant du personnel qualifié à disposition.

Les membres du conseil d'administration, bénévoles et volontaires gèrent l'association (Loi de 1901). Pour maintenir la gestion démocratique et solidaire de l'association, de nouveaux membres seront les bienvenus. Venez vous présenter et déposer votre candidature au bureau situé 1 rue de l'ancienne mairie. Contact : 04 67 77 95 46

NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE : 04 67 98 13 65

PHARMACIE DE GARDE : 3237

POMPIERS : 18

SAMU : 15

EDF /GRDF dépannage :

0 800 473 333



L'agenda de Saint-Thibéry

Octobre/Novembre

Dimanche 16 octobre

LOTO association LOU PITCHOU

17H à la salle des fêtes.

Informations : 06 45 90 05 98.

Samedi 22 octobre

ANIMATION AUTOUR DU VELO

Place Francis Laurent.

Informations : 04 67 77 80 57.

Dimanche 6 novembre

LOTO association CIEL

17H à la salle des fêtes.

Informations : 06 11 30 57 73.

Fête locale

Du 10 au 13 novembre

FÊTE FORAINE

Place de la mairie et du marché.

Jeudi 10 novembre

APÉRITIF D'OUVERTURE

18H30 place de la mairie.

Organisé par la municipalité

Vendredi 11 novembre

COMMEMORATION ARMISTICE

11H30 place de la mairie.

Départ du cortège pour rejoindre le monument aux morts du cimetière. La cérémonie sera suivie d'un apéritif organisé par la municipalité.

Vendredi 11 novembre

SOIRÉE ANNÉES 80

19H à la salle des fêtes.

Organisée par l'association Lou Pitchou. Apéritif, repas et animation par le groupe Nuance. Réservations avant le 7 novembre (jardinière et passion fleurie). Renseignements : 06 45 90 05 98.

Samedi 12 novembre

APÉRITIF

12H rue de la république.

Organisé par l'association «les amis de l'Espagne».

Dimanche 13 novembre

LOTO asso AMBIANCE CREATIVE

17H à la salle des fêtes.

Informations : 06 37 21 20 66.

Décembre/Janvier

Les 2 et 3 décembre

TÉLÉTHON 2016

Programme en cours.

Informations : 04 67 77 80 57.

Dimanche 11 décembre

LOTO asso AMBIANCE CREATIVE

17H à la salle des fêtes.

Informations : 06 37 21 20 66.

Dimanche 18 décembre

LOTO association SPORTING CLUB

17H à la salle des fêtes.

Informations : 04 67 77 80 57.

Samedi 14 janvier

THÉÂTRE

17H à la salle des fêtes.

La troupe de théâtre de Nissan-lez-Enserune s'invite à Saint-Thibéry pour vous proposer une représentation gratuite. Entrée libre. Informations : 04 67 77 80 57.

Dimanche 15 janvier

LOTO association TENNIS CLUB

17H à la salle des fêtes.

Informations : 06 87 91 47 15.

Dimanche 22 janvier

LOTO asso AMBIANCE CREATIVE

17H à la salle des fêtes.

Informations : 06 37 21 20 66.

Dimanche 29 janvier

LOTO LES AMIS DU CARNAVAL

17H à la salle des fêtes.

Informations : 06 83 13 46 41.

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 15h à 18h

Contact

Tél. : 04 67 77 80 57
communication@ville-saint-thibery.fr

SERVICE URBANISME

Tous les matins du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h

Mardi et jeudi après-midi
de 14h à 17h

Mercredi après-midi
de 14h à 18h

Contact

Tél. : 04 67 77 97 96
urbanisme@ville-saint-thibery.fr

